Mairie de LA CHAISE-DIEU Arrondissement de Brioude Département de Haute-Loire

## **ARRETE MUNICIPAL Nº 110-2025**

Objet: Interdiction temporaire de stationnement

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la commodité du stationnement à l'intérieur de l'agglomération et plus particulièrement pour faciliter l'installation du matériel nécessaire au bon déroulement du Festival de musique de La Chaise-Dieu.

## **ARRETE**

Article 1: Le stationnement de tous véhicules est strictement interdit : Rue Marie-Amélie Gamond

Du jeudi 14 août 2025 7h00 au lundi 1er septembre 2025 17h00

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'administration communal.

Article 3 : La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent

Fait à LA CHAISE-DIEU, Le 1<sup>er</sup> août 2025 Le Maire, André BRIVADIS

